

PUBLICITÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES DU 15 OCTOBRE 2025

Les délibérations suivantes ont été transmises au contrôle de légalité :

- Le 22 octobre 2025
- Visées le 22 octobre 2025
- Publiées le 22 octobre 2025

N° délibération	Objet délibération
CS2023_02_01	Attribution de subventions pour l'année 2025
CS2023_02_02	Admissions en non-valeur et créances éteintes
CS2023_02_03	Autorisation et modalités d'exercice du travail à temps partiel pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels
CS2023_02_04	Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH)
CS2023_02_05	Création de postes modifiant le tableau des effectifs
CS2023_02_06	Offre de concours sous forme de participation financière à la commune de Sénéchas pour la création d'un point multi-services en ossature bois
CS2023_02_07	Modification des délégations du Comité Syndical au Président dans les conditions prévues à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales
CS2023_02_08	Adhésion au contrat groupe « Assurance statutaire » proposé par le Centre de Gestion du Gard, pour la période du 1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029

Ces délibérations sont disponibles et peuvent être consultées sur demande écrite auprès du Service des Assemblées du Syndicat Mixte Pays des Cévennes.

Arrêté le 15 octobre 2025

Publicité concernant 08 délibérations

PUBLICITE N° 2025/03

Le Président
Christophe RIVENQ

